CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. Richard Lack.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5janv—

POUR PRINCETON, Vicksburg, et les ports intermédiaires.
Le steamboat ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29 Nouvelle Levée.
22 janv

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le steamer **Chancellor,** ayant sa cabane sur le pont, commandé par le capitaine John Shallcross. La plus grande partie de son chargement étant engagée, il partira incessamment pour les deux ports désignés et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS; 40 rue Poydras.
4 fev

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
29 jan

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON.—Le beau navire NEVA, capitaine Perkins, doit partir incessamment. S'adresser à bord ou à HARROD & QUARLES, rue de la Douane, No. 24.
11 fev

POUR BALTIMORE—La barque A. I. doublée et chevillée en cuivre MARY, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à HARRISON, BROWN & Co, 47, rue Bienville.
30 janv

POUR LA MOBILE par le fleuve. La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
28 jan

POUR BALTIMORE | La barque A I. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagée. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co, 47, rue Bienville.
15 janv

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29 Nlle Levée.
25 janv

POUR APALACHICOLA—La goël. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle Levée.
15 janv

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à HARROD & QUARLES, no. 24, rue de la Douane.
13 jan

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf ORLEANS, A. I. de construction anglaise, capitaine Cameron, peut prendre 300 balles de coton. Pour le frêt, s'adresser à JAMES GRIMSHAW, rue du Canal, no. 79.
9 fev

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise de première classe CAMBRIAN, capitaine James Gowan, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et rendue à bord, partira incessamment. Pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à G. VANCE & R. GAMBLE, en face de la Poste.
9 fev

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise DALE, capitaine Burton, fera voile dans quelques jours. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.
8 fev

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise DALE, capitaine Binton, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt, s'adresser à
3 fev Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilibert, ayant la majeure partie de son frêt engagé sera immédiatement expédié. Pour frêt d'environ 200 balles de coton, s'adresser à Th. NICOLET & Co, rue Bienville, no. 26.
12 janv

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine Pignon Blanc, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à LEGENDRE & SAMORY, no 47, rue Toulouse.
11 jan

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Broadford. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

POUR ST. MARC—La goëlette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nlle.-Levée.
7 janv

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à
4 janv JOHN CROSBY, rue du Camp, no. 36.

POUR MATANZAS—La goëlette fine voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nelle.-Levée.
3 fev

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Alzina, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS.
5 fev

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine ANA-MARIA, capitaine Gomez, ayant une grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. PRATS & FILS.
5 fev

Pour Tampico.—La goëlette mexicaine AMERICA, capitaine Ruiz, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira mardi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. PRATS & FILS.
5 fev

Pour Tampico—La goëlette fine voilière ECLIPSE, capitaine Delvaille, partira pour cette destination, Dimanche 7 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
5 fev

POUR MATAGORDA—La goëlette BRUTUS, paquebot régulier et fine voilière, capitaine Hurd, partira jeudi prochain. Pour fret ou passage. S'adresser à Wm. BRYAN, Vieille Levée, No. 36.
9 fev

POUR MATAMORAS—La goëlette fine voilière **John M. Bandel,** capitaine Dickenson, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu pour le susdit port. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
9 fev

Pour Tampico.—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Fisher, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à JOHN CROSBY, no. 36, rue du Camp.
20 jan

POUR MATAGORDA—La goëlette WM. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse, ou à WM. BRYAN, 36, Vieille Levée.
22 jan

POUR TAMPICO—La goël. A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
23 janv CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick SYRUS, partira pour le susdit port, aujourd'hui ou demain. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à JOHN H. PECK, 29, rue Bienville.
27 jan

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à
18 janv R. GRONING & Co.

A VENDRE—La bonne et belle goëlette PROVIDENCE, qui n'a pas encore trois ans de construction, du port de 113 tonneaux, à pont élevé, bien construite avec un soufflage et en bon état. Elle sera vendue à bon marché. S'adresser à HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no. 24.
9 fev

A FRETER—Le brick A. I. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co, 47, rue du Camp.
16 janu

A FRETER—La barque anglaise fine voilière CAMBRIAN, capitaine James Gowan, pouvant charger 1650 balles coton. est prête à recevoir sa cargaison. S'adresser à
4 fév G. VANCE & R. GAMBLE.

Demande—On demande à frêter un navire anglais pour aller à Laguayra, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à
21 jan J. PRATS & FILS.

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co, 47 rue Bienville.
15 janv

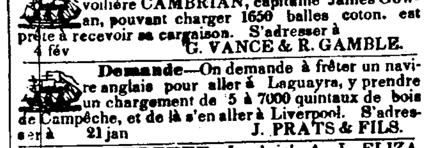

ATTENTION ! ! !—Les Chasseurs à Cheval et Gardes d'Orléans sont prévenus de venir prendre leurs billets pour le bal militaire qui aura lieu le 12 du courant. Le comité d'invitation se tiendra à la Bourse de Hewlett, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, jusqu'à mercredi 10 fevrier courant.
5 fev

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de **trois mille piastres,** ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de **DUDLEY W. BABCOOK,** ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shériff et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse de St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fournie par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Villeor Bienvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1833.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne serait pas annullée et annantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e. E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
4 fev—30 Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à l'ancienne raison de commerce Robert Evans & Co. sont priées de solder leurs comptes entre les mains du soussigné, associé survivant ou à Messrs. Victor B. Waldron & Co., No. 62, rue de Chartres. Toutes les dettes qui ne seront pas promptement liquidées, seront remises entre les mains d'un avocat pour en recouvrer le montant. 4 fev—2s JAMES GILLESPIE.

AVIS aux Fabricans de Charttes—Une quantité de brancards, d'essieux et de charpentes pour drays, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, rue du Bassin.
4 fev

PATATES d'Irlande et Whiskey—470 mannes Patates d'Irlande; d'une qualité supérieure, maintenant à bord le navire Consbrook, venant de Belfast; 4 barils Whiskey d'Irlande, 6me. preuve, à vendre par
4 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

CIGARRES—110,000 cigarres de la Havane, en débarquement du brick Crawford, à vendre par
4 fev C WORSLEY, 10, rue du Gravier.

Bureau de l'Association Consolidée—14 Janvier 1836—Cette banque tire sur l'Angleterre sur New-York.
14 janv A. MILTENBERGER, caissier.

A Louer—La maison située encoignure des rues Ste. Anne et Condé, dernièrement occupée par M. Y. Garcia. S'adresser au no. 47, rue Toulouse. 5 fev

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, cette maison est bien distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre.
Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine.
20 jan—15

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.
L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.
Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade.
S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct— B. MARIGNY.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à
15 janv R. BRUGIER.

A Louer pour prendre possession de suite.—Une maison à étage située rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital. S'adresser à M. J. J. Mercier, rues des Remparts, encoignure Ursulines, ou rue Royale, no 172.
27 jan—6

KIRSH & Absynthe, venant directement de la Suisse, à vendre par
25 janv Fk. PERRET & GALLY.

A VENDRE—Actions de la Banque de l'Union, à vendre par
3 fev Ed. GOTTSCHALK, courtier.

Patates Allemandes—600 paniers patates Allemandes, en débarquement du navire Consbrook, vendre par 2 fev Wm. VANCE.

Chandelles—75 caisses Chandelles de New Bedford, à vendre par FROST & Co, rue de la Douane.
3 fev

Fromages Allemands—Tête de mort, en caisses de 24 chaque, arrivant d'Amsterdam, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville
28 jan

ON a besoin de 25 Musiciens additionnels pour le GRAND OPERA ITALIEN; également de plusieurs **Choristes** tant hommes que femmes. S'adresser à James G. MAEDER
1 fev—3 au Théâtre.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION LEE—vente par le régister des testaments—A midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Charles Lee, Samedi le 12 mars 1836, les propriétés suivantes:—

1o. Un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Perdido, St. Jean, Poydras et du Cirque, formant une des encoignures des rues St. Jean et Perdido, mesurant 25 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 112 pieds un pouce de face à la rue St. Jean, et environ 26 pieds 2 pouces sur la ligne du fond.

2o. Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues des Orangers, St. Jean Baptiste, Lacourse et Religieuses, mesurant trente pieds de face à la rue des Orangers, sur une profondeur de 105 pieds 9 pouces, 5 lignes, entre lignes parallèles.

3o. Une portion de terre située dans l'ilet borné par les rues Perdido, St. Jean, Poydras et St. Pierre qui sera offerte en lots, savoir:

Le lot no. 1 formant une des encoignures des rues St. Jean et Perdido, mesurant 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St. Jean, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido, et 64 pieds onze pouces trois lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, et 63 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 2, avec la maison et autres améliorations qui s'y trouvent.

Le lot no. 2, attenant au lot no. 1, et mesurant 38 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes entre lignes parallèles avec les améliorations.

Le lot no. 3, attenant au lot no. 2, fesant face à la rue Perdido, et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 2, avec les améliorations.

Le lot no. 4, attenant au lot no. 3, fesant face à la rue Perdido, mêmes dimensions.

Le lot no. 5, attenant au lot no. 4, fesant face à la rue Perdido, mêmes dimensions.

Le lot no. 6, attenant au lot no 5, et formant une des encoignures des rues Perdido et St. Pierre, mesurant 38 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes (entre lignes parallèles.

Ces propriétés seront vendues conformément aux trois plans dressés par J. Communy, député voyer de la ville.

Conditions, les propriétés foncières à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
W F.C. DUPLESSIS.

Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public aux frais des acquéreurs.
8 fév.

PAROISSE d'Orléans.—Cour des Preuves.—Attendu que Caroline White, veuve de feu Samuel Richards a presenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel Richards décédé intestat. Avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition. Par ordre de la cour,
5 fev W F C DUPLESSIS, Reg. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Zacharie—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession de feu James Madison Zacharie, ne serait point approuvé et homologué, et que le dit administrateur ne serait pas autorisé à payer les dettes privilegiées d'après le dit compte. Par ordre de la cour.
2 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

SUCCESSION de PATRICK CONNOLLY—Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.
Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de feu Patrick Connolly, soit convoquée et tenue pardevant Louis T Caire, notaire public, Samedi 5 mars prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics pour administrer les affaires de sa succession, et pour délibérer sur les affaires de la succession en général; la nomination des dits syndics étant faite pour remplacer P. S. Newton et R. Currell, le premier étant décédé, et le second ayant quitté l'Etat depuis leurs nominations respectives.
Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de la dite cour. W. F. C. DUPLESSIS,
4 jan rég. des tests.

Avis de Banques et de Comp.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.—8 février 1836.—Les personnes suivantes ont été, le premier du mois, élues directeurs de cet établissement, pour l'année courante.

Messrs. R. O. Pritchard, J. H. Feild, F. Peschier, H. S. Bucknell, W. Bogart, S. W. Oakey, Geo. M. Lee, Alex. Grant, T. W. Justamond.

A une assemblée de la direction tenue aujourd'hui, R. O. Pritchard a été réélu président, R. L. Robinson, inspecteurs.
C. M. Conrad a été nommé avocat de la dite institution. Wm. TUFTS,
9 fev secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane, Nlle. Orléans 8 février.
ONT été élus directeurs de cette institution pour cette année, les personnes dont les noms suivent;

Nommés par l'état.	Par les actionnaires.
MM. Morgan	MM F Fry,
V J Tricou,	Wm Lambeth
L A Ducros	G Green
G B Milligan	J H Leverich
J P Freret	G Burke
S W Oakey.	

A une assemblée des directeurs qui a eu lieu aujourd'hui, M. Morgan a été réélu Président.
9 fev J. B. PERRAULT, caissier.

BANQUE de l'Etat de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 3 février 1836—Un dividende des profits de cette banque a été aujourd'hui déclaré de cinq pour cent sur le capital rentré avant le 1er. du mois d'août dernier, et sera payé le mercredi 10 du courant, ou après cette époque.
Par ordre de la direction.
4 fev—6 RICHARD RELF, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans. 27 janvier 1836.
LES directeurs de cette banque ayant déclaré un dividende de $1 20 cents par action, ou 4 pour cent du capital payé, ce dividende sera payé à partir du 8 février prochain. P. BACOT,
28 jan—9 caissier.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:
Effets à 4 mois de vue, à 2½ pour cent d'escompte.
Dito à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.
16 jan— P. BACON, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans. 11 Janvier 1836.
CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT,
11 jan caissier

Banque de l'Etat de la Louisiane, 13 janvier 1836.
CETTE Banque achète des lettres de change sur Paris, Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payables à Paris. La banque fournit aussi des traites sur Paris. 14 janv

Compagnie du Chemin à Coulisse et de la Banque d'Atchafalaya.
AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription pour la balance du fonds capital de la "Compagnie de la Banque et du Chemin à Coulisse d'Atchafalaya" non encore souscrite, seront ouverts Vendredi 12 du courant, et continueront à être ouverts pendant dix jours, entre dix heures du matin et deux de l'après midi, au bureau de la Compagnie, No. 39, rue du Camp.
SAM. D. DIXON,
JNO. W. SWAIN.
SAM. CHAPMAN,
3 fev—18 ROBT. F. CANFIELD.

Banque des Artisans et Commerçans. Nelle.-Orléans, 1er. Fev. 1836.
A UNE élection qui a eu lieu le 4 du courant, pour nommer les Directeurs de cette Institution, les personnes suivantes ont été élues:
James Hopkins, Sam. Stewart.
M. Cannon, H. D. Richardson.
N. Sinnott, Martin Gordon, Jr.
Geo. Morgan, J. C. Harrison.
Benj. Levy, H. L. Bennett.
Geo. Buchanan.
Et à une assemblée tenue aujourd'hui par la Direction, M. James Hopkins a été unanimement réélu président.
2 fev—6 Sam. C. BELL, caissier.

Association Consolidée, Nouvelle-Orléans, 3 Février.
ON a besoin de deux teneurs de livres dans cette institution. Les demandes d'emploi doivent être faites avant mercredi suivant, 10 du courant.
4 fev A. MILTENBERGER, caissier.

Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton—En outre des voyages réguliers sur ce chemin à coulisses un char attelé de chevaux partira de Carrollton à midi et y retournera, partant de la Nouvelle-Orleans à 1 heure après-midi.
Les passagers des chars attelés de chevaux peuvent prendre leurs places au coin des rues Canal et Baronne. Par ordre. CZARNOWSKI,
3 fev surintendant.

Banque de Carrollton.
CETTE Institution fournit des Traites sur le Nord.
3 fev Jn. NICHOLSON, caissier.

Bureau de la Compagnie de la Bourse. Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilége à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre.
6 jan A. DUPUY, secrétaire.

Madame V. ARTIGUENAVE, Professeur de Musique et de Forte Piano, élève du célèbre Jacques Hertz, a l'avantage d'informer les Dames qu'elle a quitté Paris avec l'intention de se fixer dans cette ville, pour y enseigner son art, d'après les modes simples élégants et faciles qui sont maintenant adoptés en Europe.
Madame Artiguenave compte donner leçon chez elle et se rendra aussi dans les maisons privées et les pensionnats, elle a l'honneur d'offrir pour références Monsieur Saillard, Consul de France et plusieurs personnes notables de la ville.
Rue Trémé, entre Ste. Anne et Dumaine, chez Madame Bowditch. 2 fev—6

BINOCHE FRERES préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils détailleront cette semaine plusieurs caisses de nouveauté telles que soieries, lingeries, pellerines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes: et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo.
28 déc—d no. 13, rue Royale, près la rue St. Louis.

UN tour d'amateur avec tous ses outils à vendre par LATASTE & BRULATOUR,
2 fev no. 11, rue Royale.

Ventes à l'Encan.

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu samedi, 13 février, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Le bail de 3 années à partir du 16 janvier 1836, jusqu'au 16 janvier 1839, de onze terrains, mesurant un arpent de face au fleuve Mississipi, sur 2 arpents de profondeur, avec le droit de batture en face, du même côté, connu sous le nom de Hampton Grove, borné au-dessus par la plantation de Mr. L. Bouligny, et au-dessus par la plantation de Madame Avart. Les dits terrains sont numérotés de 1 à 11 inclusivement, selon le plan dressé par Ch. Zimpel, et déposé à la Bourse.
Conditions, à la vente.
Les actes de vente seront passés pardevant Theod. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 9 fev

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu, jeudi 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Deux Islets de Terre de Valeur à Carrollton, dans l'avenue du Canal, divisés en 60 lots.
Conditions: Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant C. Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs. 9 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
JEUDI prochain, 11 du courant, à une heure, à leur magasin d'encan, rue St. Louis, no. 20, deux superbes Billards neufs et complet. Ces billards ont été fait d'ordre dans cette ville.
Conditions, à la vente. 9 fev

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu Jeudi, 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clôre des intérêts.
24 beaux Lots de Terre, situés dans le faubourg Franklin, désignés par l'ilet no. 20, et fesant face aux rues St. Jean Baptiste, France, Girod et Lesseps, d'après le plan qui se trouve déposé à la susdite Bourse.
Conditions: 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 fev—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu jeudi prochain, 11 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, les esclaves de valeur suivans:
Une jeune négresse nommée Mariane, âgé de 15 ans, excellente domestique de maison et de confiance, parlant le Français, l'Anglais et l'Espagnol; depuis son enfance dans la ville.
Une autre négresse âgée d'apeu-près 20 ans, nommée Marie, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique de maison, elle est acclimatée, et entend un peu le français et l'Espagnol.
Ces esclaves ne sont vendus que pour cause de départ, ils sont entièrement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 2 et 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 fev

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi, le 18 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett: pour compte de la succession de feu J. B. Cazenave.
Une négresse nommée Phœbi, âgée d'environ 50 ans, adonnée à la boisson, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.
Une négresse nommée Maria, gardienne d'enfant, s'étant absentée 24 heures seulement.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
LUNDI, 15 du courant. il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, la négresse Nina, âgée d'environ 25 ans, couturière. domestique de maison et marchande; garantie des vices prévus par la loi, mais non des maladies.
Conditions; 9, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
L'acte de vente sera passé par A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Pour cause de départ
VENDREDI prochain 12 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue St. Philippe, entre les rues St. Claude et Rempart, maison no. 205.—Il sera vendu les objets suivants, une pendule magnifique à musique, avec ces deux flambeaux, une console, un sideboard, une table ronde, avec un service en porcelaine, un lavabo complet, une douzaine de chaise en crin, une quantité de tableaux superbes et historique tout à fait moderne, sur le sujet du grand homme, une excellente orgue, un secrétaire portatif, une caisse argenterie complete, lit, secrétaire, comode, table de nuit etc, le tout confectionné en France.
Conditions: $100 comptant, audessus de $100, 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.
9 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi prochain, 12 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, la négresse nommée Lucy, âgée de 27 ans environ, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: un quart comptant et la balance à 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 fev

VENTE POSITIVE de Terrains avantageusement situés.
PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu vendredi, 19 Février 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, pour clôre un compte, 16 beaux Terrains situés dans le faubourg de l'Annonciation fesant face aux rues Religieuses, Lacourse et Tchoupitoulas, conformément au plan dressé par M. Journot certifié par J. Communy, député voyer de la ville.
Conditions: 1-6 comptant, 1-6 à 6 mois, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets divisés par coupons endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
La situation avantageuse de ces terrains est remarquable, étant tous à proximité du centre du commerce, de la presse à coton et de la Nouvelle-Levée où sont maintenant les navires, et plus particulièrement les packets réguliers des villes du Nord. 6 fev

$25 de Récompense seront données à quiconque conduira dans une des geôles de cet état, PERRY, nègre de 14 ans, très petit pour sa taille, parlant bien le français et l'anglais; il a des taches très noires entre l'œil et la tempe du côté droit; il avait sur lui lorsqu'il est parti marron, une levite en calmouck jaune, boutons en cuivre, un pantalon bleu, une chemise blanche et un chapeau noir, neuf. Messieurs les habitans de Barataria sont priés de vouloir bien l'arrêter, s'il se trouve, où on pense qu'il est allé de ce côté avec quelqu'un qui le soutire. R. SALAUN, courtier,
6 fév—7 rue de l'Hôpital, No. 11.

IL a été logé dans la geôle de la paroisse Jefferson, les esclaves suivans:
TOM, appartenant à Mr. Bosse; **SALLY,** appartenant à Mr. Smart; Phanor, nègre appartenant à Mr Jones; Hannah, négresse appartenant à Mr. William. Les propriétaires sont priés de les réclamer en se conformant à la loi.
15 janv J. CHARBONNET, shériff

ECOLE Nouvelle de Dessin et de Peinture.—M. BIERNACKI, artiste étranger, vient d'ouvrir une école de dessin et de peinture, où par un nouveau mode d'enseignement, il mettra en quelques leçons ses élèves à même de pouvoir dessiner le portrait d'après nature avec autant de ressemblance que le ferait un élève qui aurait étudié la peinture pendant plusieurs années.
M. Biernacki enseignera aussi par un procédé nouveau et en peu de leçons, à dessiner d'après nature le paysage, l'académie et le buste. Dans le même court espace de temps, il peut enseigner à peindre à l'huile les fruits et les fleurs.
M. Biernacki invite ceux qui désireraient prendre des leçons ainsi que le public en général à venir visiter son atelier, à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse, où chacun pourra se convaincre de l'excellence de sa méthode. Il se chargerait aussi de donner des leçons particulières si plusieurs élèves se réunissaient pour former une classe. 28 janv—6

LE soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo, Saratoga et Edward Bonafee, et offrent à vendre un superbe assortiment de bijouteries, consistant en boucles d'oreilles, chaines, épinglettes, ains que des pistolets de poches etc. LOUIS MUH,
28 jan—4 no. 113, rue de Chartres.

Pamphlet sur la banque de crédit mutuel—On trouvera cette brochure, avec son introduction et des réflexions de l'auteur, chez GASTON BRUSLE, libraire,
20 jan—3 encoignure des rues de Chartres et Conti.

F. C. GEORGEN, No. 70, rue Royale, offre à vendre en gros, Toile de Bretagne 7-8; Créas 8 1-2, 1-4; Estopilles fines: Toile de Hollande fine; batiste en pieces, et Mouchoirs; Soieries; Gros de Naples; Satin; Bas et Gants de soie; Bas de coton; Ciseaux pour tailleur; Dés pour tailleur; Agraffes; Hameçons; Capsules; Pistolets; Fusils; Glaces d'Allemagne; Lunettes; Crayons; Charlottes; Rocaille; Perles dorées; Chaines; Boutons; Bourses brodées; Brosses à dents; Tabatières; Pain à cacheter; Boîtes à ouvrages; Cravattes, &c.
2 fev—8

J. & J. DARRAMON viennent de recevoir de France et offrent à vendre à des prix et termes raisonnables.
1 caisse Chaussons en coton, 182 douzaines de 14-16 à 18 pouces, fabrique de Troye, pour garçons.
1 " Damier rouge et blanc pour rideaux;
1 " Mouchoirs de tête, imitant les Madras;
1 " Franges de soie pour meubles;
1 " Couvre lits à jour en tricot de Bagneres, (article nouveau);
1 " Agraffes blanchies, assorties pour le marché du Mexique; cette caisse a droit aux remboursement des droits. 2 fev—8

PECHES DU NORD GREFFES.
Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Archer, directement de Philadelphie, et court passage, un petit assortiment de choix en **Pêches Greffés** à quille noyau et autres qualités. Les personnes qui désirent en obtenir feront bien de s'en procurer immédiatement. Ils sont tous en excellent état et la saison est très favorable pour les transplanter.
Il ne reste plus à vendre que quelques paquets de ces pêches.
Vendus à bon marché et en détail. S'adresser à WILLIAM SMITH,
Magasin de graines, no. 85, rue de la Douane.
Un très grand et superbe assortiment de graines, de jardinage de toutes espèces reçues par les derniers arrivages de New-York et de Philadelphie. 28 jan

Pommes de Terre d'Irlande—En mannes et à vendre à bord de la barque Cambrian, capitaine Gowan, venant directement d'Irlande. S'adresser vis à vis le poteau 1 fev

BLANC de Baleine—300 caisses Blanc de Baleine de New Bedford et Nantucket, récemment reçues et à vendre par Jno. A. PECK,
29 janv 29, rue Bienville.

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.
Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.
Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresses.
Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Sticknay,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Waters,	Wills,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Long,	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE
Mademoiselle Rosaline Stickney.
Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.
Prix d'entré.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.
Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.
Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.
Les esclaves ne seront pas admis sans une permission de leurs maîtres.
On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.
Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

SALLE
Encoignure des rues Orléans et Royale.
SPECTACLE ORDINAIRE.
TOUS LES SOIRS.

M. ADRIEN, Physicien, dont le nom et la réputation sont connus tant en Europe qu'en Amérique, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera
Aujourd'hui 4 Fev. 1836,
Une représentation aussi intéressante qu'agréable.
Cabinet de Physique.
Au milieu duquel M. Adrien emploiera son art à prononcer l'imagination des spectateurs sur une variété d'objets dont on cherchera en vain à se rendre compte, et qui, tous différens les uns des autres, produisent tour à tour de nouvelles surprises et charment les yeux du public, occupé à pénétrer les mystérieux prestiges qui lui sont offerts.
Première partie—Physique, Adresse, Prestiges, Magie, Necromancie, Illusions.
Seconde partie—Récréations, entièrement dédiées aux Dames
La soirée sera terminée par 15 apparitions à l'aide du Fantascope.
Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures.
L'entrée, $1; moitié pour les enfans au-dessous de 7 ans.
Nota.—La salle est bien décorée; un Théâtre et des gradins ont été construits pour la commodité des spectateurs, et on a tout prévu pour que le spectacle ne laisse rien à désirer.
L'entrée est par la rue d'Orléans. 4 fev

TEMPLE DES MAGIES.
Richement Décoré, No 110, rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis.
RAHAB-BEN-ABEL-MARCHAEL, le célèbre mage chaldéen et son épouse circassienne, Zillah la Sybille, étant les deux seules personnes parmi les mages initiés à qui il ait jamais permis de visiter un pays étranger.
LE TEMPLE SERA OUVERT TOUT LES SOIRS.
La réception flatteuse qui leur a été faite dans les Etats du Nord, ayant reçu la visite de plus de 73.000 personnes, les a engagés à venir à la Nouvelle-Orléans, où ils espèrent être encouragés par le patronage public.
L'ameublemens et les décorations sont vraiment splendides et représentent l'intérieur du Temple des Mages à Ispahan.
La représentation consiste de
LA FETE MAGIQUE,
en deux parties, composées d'une série d'illusions produites à l'aide de la magie naturelle et de la mécanique, et où sont reproduits tous les tours miraculeux faits par les anciens magiciens, les sorciers et les brahines indiens, tels qu'ils ont été représentés à la cour d'Ispahan, de Sa Hauteur Mahmoud Schah, et aussi devant la Cour d'Angleterre, à la surprise et à la grande satisfaction de leurs majestés.
Voir le programme pour les détails
Le Towdah est exclusivement réservé pour les dames et familles; on peut y retenir des places. Les Messieurs s'assoieront au balcon.
Prix d'entrée, $1, enfans avec leurs bonnes, 50 cts.; galerie, pour les gens de couleur, 75 cents. Les portes seront ouvertes à 7 heures et la représentation commencera à 7 heures et demie. 16 janv

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Joseph Théas contre ses créanciers—[Pour un attermoiement]—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. L. Ferraud, notaire public, le lundi 15 fevrier courant, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Présent l'honorable Charles Watts, juge de la cour ci-dessus, ce 2 fevrier 1836.
5 fev—3 P. LEBLANC, dép. greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 7621—Dans l'affaire de Daniel A. Nadaud contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées, déduisent sous dix jours, à partir de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enrégistré par le syndic ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence, et ledit syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 22 janvier 1836.
3 fev—3 A. PITOT, greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 6513.—J. B. Chon contre ses créanciers—Toutes personnes intéressées ont à déduire dans dix jours après la publication de cet avis, pourquoi le tableau de distribution enrégistré dans cette affaire, ne serait pas homologué, conformément à la loi. Par ordre de la cour.
2 fev—3 ARMAND PITOT, greffier.

Etat de la Louisiane—Cour du Premier District Judiciaire—Pierre Auguste St. Martin contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu par devant J. B. Labranche, juge de la paroisse St. Charles et notaire ex-officio, lundi 7me. jour de mars prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Témoin l'hon. Chs. Watts, juge de la cour ci-dessus mentionnée, ce 29me. jour de janvier 1836.
2 fev—3 P. LE BLANC, dep. greffier.

Etat de la Louisiane—Cour du Premier District Judiciaire—François Bauchet St. Martin contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant J. B. Labranche, juge de la paroisse St. Charles, et notaire ex-officio, lundi 7me. jour de mars prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Témoin l'honorable Chs. Watts, juge de la cour ci-dessus mentionnée. Ce 29 Janvier Janvier 1836.
2 fev—3 P. LE BLANC, dep. greffier.

Etat de la Louisiane—Cour du Premier District Judiciaire—No. 12,800.—Peirce Shannon contre ses créanciers—Attendu que Peirce Shannon, débiteur insolvable, maintenant détenu, a, conformément à l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables en état de détention, et, dans le but de jouir au bénéfice du dit acte, présenté sa pétition à la Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers dudit pétitionnaire et ils sont par le présent sommés d'avoir à comparaître pardevant la dite cour, le samedi 20e. jour de Février suivant, à 10 heures du matin, pour y déduire les raisons pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serait pas élargi. Mr. C. H. Langdon est désigné comme le représentant des créanciers absens.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la susdite cour, ce 13 janvier 1836.
27 janv—4 Jno. L. LEWIS, Greffier.

Etat de la Louisiane.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No 8642.—Thomas M. Thompson contre ses créanciers—Sur enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable déduisent, cour séante, le mardi 16 février prochain, les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas déchargé de toutes ses dettes antérieures, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. M. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absent. Par ordre de la cour.
Bureau du Greffier, 25 janvier 1836.
26 jan—7,2ps ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par le présent, que le 27 de janvier 1836, jugement a été entré en cette cour, dans le procès de Adélaïde Taquinot contre F. M. Crozat son mari, dans les mots et chiffres suivans, savoir:—No. 8576—Adélaïde Taquinot contre F. M. Crozat son mari—Décrêt—Il est ordonné, adjugé et décrété, que jugement de séparation de biens soit entré en faveur de la plaintive contre le défendeur; et que la dite plaintive reçoive de son dit mari la somme de $2333 35 cts. par privilège et hypothèque sur les biens de son mari, et que le défendeur paie les frais du procès.
Nouvelle-Orléans, 2 fevrier 1836.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enregistré au livre C. page 126.
Montant du jugement, $2333 33 cents.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, le 2me jour de fevrier, de l'année de Notre Seigneur 1836, et la 60me. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
[L. S.]
5 fev—3 ARMAND PITOT, greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $7 50 par baril; en conséquence d'après le tarif les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 8 février courant, 37 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin doivent peser 25 pour cent en sus.
8 fev D. PRIEUR, maire

Demande—On désire acheter des actions de la Banque des Citoyens; de la Banque d'Etat de la Louisiane; et de la compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.
3 fev Ed. GOTTSCHALK, courtier.

Demande—On désire acheter une négresse qui soit excellente cuisinière; on préfererait une femme d'un certain âge. S'adresser à
3 fev Ed. GOTTSCHALK, courtier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—*Nouvelle-Orléans, 1er février 1836.*
Par la 17me section de l'Acte d'Incorporation, il est pourvu:
Que la direction devra donner un avis public de l'élection des directeurs, au moins trente jours avant l'époque désignée dans au moins deux gazettes de cette ville; chaque actionnaire pourra voter en personne ou par procuration, et aura droit à un vote pour toutes les actions dont il aura été possesseur au moins six mois avant la dite élection, pourvu que le nombre des dites actions n'excède pas cinquante. On ne pourra donner plus de trois cent votes par procuration.
A ces dites élections, pourra être élu directeur, tout citoyen de cet état qui aura possédé en son nom et de bonne foi, cinquante actions au capital de la dite Banque, au moins six mois avant la dite élection, et qui se sera conformé à toutes les formalités requises par cet acte, pour ce qui concerne les élections.
Par la 5me. section de l'acte pour amender la charte passée pendant la présente session de la législature, il est aussi pourvu:
Que les directeurs seront choisis parmi les citoyens de cet état, ayant les qualités voulues par la dite charte, mais sans avoir aucun égard au lieu de leur domicile, pourvu qu'ils aient été citoyens des Etats-Unis pendant les cinq dernières années qui auront précédé leur élection, et qu'ils aient résidé dans l'état de la Louisiane pendant le même espace de temps.
Et que deux associés ne seront éligibles comme directeurs de la dite compagnie, en même temps, ni ne pourront servir dans la même direction; et qu'aucun directeur d'aucune autre Banque ni son associé, ne sera éligible comme directeur de cette compagnie.
En vertu de ce qui précéde, avis est par le présent donné qu'une élection de six directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 7 de mars prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.
Par ordre de la direction,
1 fev—31 J. BERTRAND, caissier.

Pacannes.—6 barils en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par Wm. BRYAN,
5 fev no. 36, Vieille Levée.

Aux constructeurs, plâtriers &c.—30 barils de ciment romain et 25 barils de plâtre, garantis de première qualité, en magasin et à vendre par Wm. BRYAN,
5 fev no. 36, Vieille Levée.

Couvertures de laine de qualité supérieure et à bas prix, en débarquement et à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
5 fev 19, rue de Chartres.

Peaux de Daim—Quelques ballots en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par Wm. BRYAN,
5fev no. 36, Vieille-Levée.

Chapeaux de Feutre, nouvellement reçus.—100 caisses chapeaux de castor et de loutre, blanc et noir, 200 caisses dito de roman, grands et petits, 50 caisses dito de Russie.
Aussi, chapeaux de laine, casquettes en fourures et en draps, à vendre à des prix modérés par J. EVANS & Co.
4 fev no. 10, rue de Chartres.

Chantier de bois à bruler au Nouveau Bassin.—W. E. & R. Murphy ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils viennent d'ouvrir au Nouveau Bassin, une succursale de leur établissement où ils auront toujours en main un assortiment complet de bois de frêne et de pin, charbon de terre de Liverpool, briques à feu de Pensacole, charbon de bois, goudron, résine et coquilles.
Tous les ordres laissés à leur bureau, encoignure des rues Julia et du Nouveau Bassin, ou au Bassin Carondelet, no. 132, seront exécutés avec promptitude.
4 fev

UN jeune homme natif du pays, parlant l'Anglais, le Français et l'Espagnol, désirerait trouver à s'employer chez un négociant, il connait la théorie, de la tenue des livres. Une lettre adressée à J. A. N. à l'arsenal, au bureau de l'adjudant général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat. 23 janv—6

AVIS—Les courtiers de commerce et d'agences industrielles qui auraient à leur disposition quelques capitaux à faire valoir pour la mise à exécution de diverses industries patentées, d'un rapport considérable et constants, sont engagés à le faire savoir à M. D. D., au bureau de l'Abeille. 3 fev—

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Catherine Héloïse Léopoldine, f. de c. l., sont invitées à les présenter immédiatement à Catherine Silfide Léopoldine, héritier bénéficiaire, rue des Remparts, entre les rues Bienville et de la Douane. 29 jan—3

AVIS—L'Hôtel de l'Amérique du Nord, situé au coin des rues Bienville et Levée, sera positivement ouvert le 1er. février prochain. Le propriétaire invite les personnes qui l'honorent de leur confiance à venir et choisir leurs appartemens.
20 jan—12,3ps J. LEBLEUX.

AVIS—On trouvera à l'établissement du soussigné, située en face du Bassin Carondelet.
Chaux de Thomastown.
Brai, goudron en gros et petit barils.
Charbon de bois.
Sable blanc.
Bois à brûler de chêne, frêne et pin gras;
Briques à feu de Baltimore et Pensacole; dito du Lac pour construction, pavage, &c.
27 janv—4,1ps EVARISTE BLANC.

Goudron &c.—500 barrils de goudron 200 dito résine, 1400 barrils de charbon de Liverpool, ainsi qu'une grande quantité de bois de chêne, de frêne et de pin, sable et coquilles à vendre par W. E. & R. MURPHY,
13 jan no. 132, au Bassin.

ETABLISSEMENT du Gaz—Ayant en vente une grande quantité de **Charbon de Terre** dont on a été extrait le gaz, lequel est de première qualité, cet établissement exécutera les ordres qui seront donnés au bureau du gaz, et en enverra en petite ou grande quantité. Jas. H. CALDWELL,
1 fev président du comité.

EN débarquement du brick Borodino, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné, les articles suivants, véritable remède de Le Roy, préparé par Lequoy Cottin, de l'élixir tonique anti-glaireux du docteur Guillié, des brosses à dents très fines, des peaux blanches dito et une grande quantité de flacons bouchés à l'Emeri, de toutes grandeurs. A. A. PEYCHAUD,
11 jan rue Royale, no. 123.

A VENDRE.—Une propriété située au Bayou, vis à vis la propriété Castanedo, mesurant 150 pieds de face audit chemin sur 300 pieds de profondeur et face au chemin de la terre haute. Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable avant le samedi, 20 février prochain, elle serait alors divisée en terrains d'après le plan de M. Louis Bringier, déposé au greffe de M. Hugues Pedesclaux, notaire, et serait offerte en vente publique ledit jour à midi, par MM. Tricou, Domingon & Canonge, dans ce dernier cas les actes se passeraient chez M Pedesclaux, aux frais des acquéreurs. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à
26 janv M. FAUCHE COUGOT.

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la ditesuccession à venir regler leurs comptes, ainsi que tous ceux qui peuvent avoir quelques réclamations à les présenter immédiatement A. G. WILSON,
21 jan—18 no. 21, rue Baronne.

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs rue d'Orléans, et face du Théatre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets etc, tout ce qu'on pourrait désirer en ville.
Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3ps.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage liberal qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saiguer, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.
S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—

Vente par le Shériff.—Paul Borée f. m. c. vs. Elisabeth B. Casse et Joan Casse. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le vingt-trois Février prochain 1836, à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson à Midi, la propriété ci-après décrite appartenant Me. Marie Sélomie veuve Pierre Bruno, saisie par moi dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un lot de terre situé, et étant dans le faubourg Lafayette dans la paroisse de Jefferson désigné sur le plan original du dit faubourg par le no. 3, dans l'ilet no. 4, ayant mesure française, soixante pieds de face à la rue Adele, sur cent vingt pieds de profondeur avec toutes les batisses, améliorations, droits, servitudes, priviléges &c. pour payer et satisfaire la demande du plaintiff. Conditions comptant.
Paroisse de Jefferson le 23 Janvier 1836.
(Signé) JACQUES CHARBONNET, jr.
jan 25 Shérif.

VINS & EAU-DE-VIE.—A vendre, par le soussigné, en débarquement du navire Ciro, de Bordeaux:
110 barriques vin de Bordeaux, St. Emilion, St. Julien, Château-Margaux, Haut-Brion et Larose.
60 barriques vin blanc, Graves, Barsac et Sauterne.
50 barriques vinaigre blanc.
4 demi-pipes et quarts de pipes eau de vie de Pelvoisin et de D[illegible]ay.
50 caisses v[illegible]itable Château Lafitte de 1831.
850 dito Latour, Haut-Brion et Larose
150 dito vin blanc, Carbonieux, Sauterne,
25 dito Hermitage blanc
300 dito vin de Pauillac, St. Estéphé et St. Julien
2 balles d'amandes à la reine fraîches.
12 jan P. O. SORBE, 118, rue Royale.

Chapeaux de Soie.—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux de soie noir; à la dernière mode et très légers, à vendre en gros et en détail, au magasin de chapeaux, No. 10, rue de Chartres.
6 fev J. EVANS & Co. 10.

AVIS.—10 sacs de café de St. Domingue, en toile marqués C [illegible] et R furent chargés sur le dray no. 44, dans la soirée du 2 février pour être mis à bord du steamboat Siam [illegible] Comme ils n'ont pas été reçus sur ce bateau, ils peuvent avoir été portés à bord d'un autre steamer. **50 Dollars** de récompense seront payés pour recouvrer le café et **100 Dollars** pour l'arrestation du voleur, dans le cas où les sacs auraient été volés. Un dray[illegible] no. 44, appartient à un honnête homme qui le conduit pour compte de M. G Dorsey, et il est à supposer que quelque voleur se sera servi du même no 44 pour voler impunément.
[illegible] fev HARROD & QUARLES, 24, rue de la Douane

VENTES A L'[illegible]

PAR TRICOU, DOMINGON & [illegible]
IL sera vendu le samedi 13 [illegible] à l'Arcade de Banks. 48 L[illegible] situés au faubourg Saulet, savoir:
16 lots de terre dans l'islet formé par les rues Hercule, Calliope, Grande rue, et la limite supérieure du faubourg Saulet, savoir:
1o. Les nos. 1, 3 et 5, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Hercule, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.
2o. Les nos. 2, 4 et 6, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la même rue, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
3o. Les nos. 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Calliope, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur.
4o. Les nos. 11, 13 et 15, mesurant chacun 32 pieds de face à la Grande rue, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.
5. Les nos. 12, 14 et 16, mesurant chacun. 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la Grande rue, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
8 lots de terre dans l'islet borné par les rues Bacchus, Caliope, Dryades et Clio.
6. Les nos. 3 et 6, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
7o. Les nos. 4, 5, ayant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la même rue, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
8. Le no. 7, ayant 32 pieds de face à la rue Clio, sur 159 pieds. 10 pouces de profondeur.
9. Le no. 8, ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue Clio, sur 159 pieds, 10 pouces de profondeur.
10. Le no. 9, ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face au cours des Dryades, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.
11. Le no. 10, ayant 32 pieds de face aux cours des Dryades, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.
2 lots de terre situés dans l'islet borné par les rues Bacchus, Clio, Calliope et Apollon
12. Le no. 1, ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.
13. Le no. 2, ayan 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.
4 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Apollon, Clio, Calliope et Bacchus.
14. Les nos. 5 et 8, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Apollon, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.
15. Les nos 6 et 7, ayant [illegible] 11 pouces 2 lignes de face à la rue [illegible] 10 pouces 4 lignes de profondeur.
2 lots de terre situés dans l'i[illegible] par les rues Apollon, Clio, Calliope et cours d[illegible]
16. Le no. 2, ayant 32 pieds de face à la rue Apollon, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
17. Le no. 4, ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Apollon, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Clio, Apollon, Erato et cours des Nayades
18. Le no. 1, ayant 26 pieds de face au cours des Nayades, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
19. Le no. 3, ayant 36 pieds, 10 pouces 1 ligne de face au cours des Nayades, la dite face diminuant graduellement jusqu'à 129 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur, de manière à donner à la ligne du fond que 16 pieds, 4 pouces 2 lignes.
20. Un lot de terre marqué No. 6, situé dans l'islet formé par les rues des Magasins, du Colisée, Barthélemy et Duplantier, ayant 42 pieds, 7 pouces 4 lignes de face à la rue Barthelemi, sur une profondeur irrégulière de 169 pieds, 7 pouces 4 lignes sur la limite Est, 189 pieds, 5 pouces 1 ligne Ouest, et 46 pieds, 10 pouces 5 lignes sur la ligne du fond
5 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Magasins, Barthelemi, Colisée et Mélicerte.
21. Le no. 3, ayant 42 pieds, 7 pouces 4 lignes de face à la rue Mélicerte, sur 175 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur.
22. Le no. 4, ayant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Barthélemi, sur 175 pieds, 10 pouces 1 ligne de profondeur.
23. Le no. 5, ayant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la même rue, sur 175 pieds, 10 pouces 1 ligne de profondeur.
24. Le lot marqué A, ayant 32 pieds de face à la rue du Colisée, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.
25. Le lot marqué B. 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue du Colisée, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues des Magasins, Mélicerte, Estelle et Constance.
26. Le no. 1 ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes profondeur.
27. Le no. 2, ayant 32 pieds de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
4 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Constance, Mélicerte, Barthélemi et Magasins.
28. Les nos. 2 et 5. ayant chacun, 32 pieds de face à la rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
29. Les nos. 4 et 6, ayant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Constance, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.
2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Constance, Mélicerte, Annonciation et Barthélemi.
30. Le no. 1, ayant 32 pieds de face à la rue Mélicerte, sur une profondeur irrégulière, de 172 pieds 6 pouces 6 lignes sur la limite Est, 187 pieds 4 pouces 1 1-2 sur la limite Ouest, et 35 pieds 2 1-2 pouces sur la ligne du fond.
31. Le no. 2, ayant 31 pieds de face à la rue Mélicerte, sur une profondeur irrégulière de 187 pieds 4 pouces 1 1-2 ligne sur la limite Est, 202 pieds 1 pouces 5 lignes sur la limite Ouest, et 35 pieds 2 1-2 pouces sur la ligne du fond.
Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement
Les actes de vente pardevant F. de Armas, not pub., aux frais des acquéreurs. 6 fev

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Propriétés Foncières de grande valeur.
IL sera vendu mercredi, 17 février, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez:
Une propriété, autrefois appartenant à Thomas C. Cash et occupée aujourd'hui par M. Byrne, située sur le côté ouest de la rue du Camp, entre les rues St. Joseph et Delord, ayant 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, avec l'addition d'un grand espace triangulaire de terrain situé sur les derrières, dont les deux côtés mesurent environ 48 pieds 6 pouces chacun.
Sur ce lot de terre est élevée une fort belle maison, bâtie en bois, ayant cuisine, chambres de domestique, &c., sur le derrière. Dans la cour se trouve une bonne citerne et un excellent puits; la banquette est toute neuve et en très bon état, et le passage sur le devant est très élégante. Si l'acquéreur le désire, il pourra acheter aussi l'ameublement à très prix raisonnable. On entrera en possession le 25 du mois prochain.
Conditions.—L'acquéreur se rendra responsable du paiement d'un billet échéant au 1er. au 4 novembre prochain $5407,72 00; et d'un autre billet échéant au 10 au 13 février 1837, de $4666, 67-00. Le reste sera en un billet endossé à satisfaction, à 6 mois du jour de la vente; le tout garantis sur hypothèque jusqu'à parfait paiement.
La propriété est assurée jusqu'au 1er. juin prochain, et la police d'assurance sera remise à l'acquéreur.
Acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur. On peut consulter un plan de la propriété, déposé à l'Arcade. 5 fev—11

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans en date du 5 janvier 1836, il sera vendu à 4 heures p.m., dans la rue de l'Esplanade. no 172. entre les rues Dauphine et Bourbon, une quantité de meubles et batterie de cuisine, abandonnés par J W Watson à ses créanciers. Conditions, comptant. 5 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Terrains et ilets au faubourg Franklin.
SAMEDI, 20 février courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les terrains et ilets actuellement possédés par le fondateur dudit faubourg seront offerts en vente. Les acquéreurs à cette vente pourront jouir en commun avec le vendeur actuel ou ses successeurs, du droit de bucher les bois qui se trouvent actuellement sur les terres qui lui appartient jusqu'à la distance de trois ilets, des limites qui le sépare des terres de Gentilly et pourront jouir du droit de payer par anticipation moyennant un escompte de 5 par cent par an les billets qu'ils auraient à fournir en vertu de cette vente et en cas de paiement entier des deux premiers termes, d'être dispensé d'endosseur pour les autres.
Termes: Tout acquéreur ou acquéreurs qui achetera pour plus de $400 paiera par 1-4 à deux, huit, quatorze et vingt mois de date du jour de l'ouverture de la vente et celui ou ceux qui acheterait pour moins de $400 paiera par tiers à deux, huit et quatorze mois à dater comme ci-dessus. Les acquéreurs seront tenus de fournir leurs billets domiciliés en la Nouvelle Orléans, endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Au cas de non paiement à leur échéance respective lesdits billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que les tireurs ou endosseurs d'iceux puissent en aucune manière se prévaloir de cette clause pour retarder le paiement desdits billets à leurs échéances respectives.
Les actes de vente se passeront chez Theodore Seghers, notaire public, et les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais par le voyer de la ville.
4 fev—16

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le lundi 15 Fevrier, à la Bourse Hewlett, sans réserve et pour clôre une société, 7 superbes Terrains situés en cette ville, et au centre des affaires, savoir:
No. 1. Un Terrain fesant encoignure, mesurant 17 pieds 11 pouces de face à la rue de la Levée, 62 pieds face à la rue du Quartier et à l'Hôtel de la Monnaie.
2. Un Terrain mesurant 17 pieds 11 pouces face à la rue de la Levée, sur 59 pieds, 7 pouces 6 lignes de profondeur.
3. Un autre Terrain 17 pieds 11 pouces face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 58 pieds, 5 pouces 6 lignes. Les 3 Terrains ci-dessus ont un corridor commun de 3 pieds de face à la rue du Quartier.
4. Un Terrain ayant 17 pieds 10 pouces face à la rue du Quartier, ou à l'Hôtel de la Monnaie, sur 53 pieds 5 pouces de profondeur.
5. Un Terrain d'encoignure ayant 17 pieds 5 pouces 3 1-3 lignes face à la rue Gallatin, sur 62 pieds face à la rue du Quartier ou Hôtel de la Monnaie.
6. Un autre Terrain ayant 17 pieds 5 pouces 3 1-3 lignes face à la rue Galatin, sur 59 pieds 7 pouces 6 1-3 lignes de profondeur.
7. Un autre Terrain ayant 17 pieds. 5 pouces 3 1-3 lignes face à la rue Galatin, sur une profondeur de 58 pieds, 5 pouces 6 lignes.
Ces trois derniers terrains ont un passage commun de 3 pieds et fesant face à la rue du Quartier.
Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, sans intérêt. 3 fev

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par HARRISON, BROWN & Co, rue Bienville, no. 47.
12 janv

TRAITES sur Philadelphie à vendre par M. DE LIZARDI & Co
11 jan—

HARROD & QUARLES offrent à vendre, Sucres de la Havane et de St Domingue, sucre blanc et brut; thé imperial et poudre à canon; chandelles de N Bedford et de Nantucket; cordage de chanvre et de Manille; toiles etc; huile de baleine d'hiver et d'été, huile de pour tanneurs raffinée; poudre à canon de Chelmsford; maquereaux, harengs etc.
5 fev rue de la Douane, no 2